



agence d'évaluation de la recherche
et de l'enseignement supérieur

Section des Formations et des diplômes

Rapport d'évaluation de la licence



Administration publique

de l'Université Paris-Est Créteil Val
de Marne

Vague E – 2015-2019

Campagne d'évaluation 2013-2014



agence d'évaluation de la recherche
et de l'enseignement supérieur

Section des Formations et des diplômes

En vertu du décret du 3 novembre 2006¹,

- Didier Houssin, président de l'AERES
- Jean-Marc Geib, directeur de la section des formations et diplômes de l'AERES

¹ Le président de l'AERES « signe [...], les rapports d'évaluation, [...] contresignés pour chaque section par le directeur concerné » (Article 9, alinea 3 du décret n°2006-1334 du 3 novembre 2006, modifié).

Evaluation des diplômes Licences – Vague E

Evaluation réalisée en 2013-2014

Académie : Créteil

Établissement déposant : Université Paris-Est Créteil Val de Marne - UPEC

Académie(s) : /

Etablissement(s) co-habilité(s) : /

Mention : Administration publique

Domaine : Droit, économie, gestion

Demande n° S3LI150009036

Périmètre de la formation

- Site(s) (lieux où la formation est dispensée, y compris pour les diplômes délocalisés) : /
Créteil.
- Délocalisation(s) : /
- Diplôme(s) conjoint(s) avec un (des) établissement(s) à l'étranger : /

Présentation de la mention

La particularité de la licence *Administration publique* (LAP) réside dans le fait qu'elle ne concerne que la licence 3 : pour les deux premières années, la licence administration publique s'appuie sur la licence *Administration et échanges internationaux*. Il est également possible d'intégrer la licence *Administration publique* avec un autre bac +2, qu'il s'agisse de deux années de licence, d'un BTS ou d'un DUT. La licence *Administration publique* est délivrée par l'Institut de préparation à l'administration générale (IPAG). Elle a deux objectifs, l'un principal, l'autre subsidiaire. L'objectif principal est de préparer les étudiants aux concours de catégorie A. D'ailleurs, certains étudiants déjà titulaires d'un bac +3 ne passent pas les examens de la licence mais se contentent de préparer les concours de la fonction publique. L'objectif subsidiaire consiste à préparer les étudiants à la poursuite d'études en master.

Synthèse de l'évaluation

- Appréciation globale :

La licence *Administration publique* a pour objectif principal de préparer les étudiants aux concours de la fonction publique de catégorie A. Pour ce faire, elle leur permet d'acquérir les connaissances fondamentales en

culture générale, droit, sciences politiques, économie ou encore en langue. En outre, ils acquièrent des compétences méthodologiques nécessaires, notamment pour la note de synthèse, la dissertation ou encore pour le grand oral.

L'existence de la licence *Administration publique* au sein de l'UPEC doit être saluée, car il n'existe qu'une vingtaine d'IPAG en France et aucun dans l'Est parisien. D'ailleurs, un partenariat a été signé avec l'Institut régional d'administration de Metz.

En revanche, l'agencement avec les licences des autres mentions est assez obscur à la lecture du dossier. Il apparaît que les deux premières années de licence correspondent en réalité à la licence *Administration et échanges internationaux*. Il existe au sein de cette licence des filières d'excellence, dont une filière propre à l'administration publique qui débouche en semestres 5 et 6 sur la LAP de l'IPAG : la Classe Administration Publique Internationale. On peut s'étonner de l'absence de liens avec la licence *Droit*, d'autant qu'il existe une filière d'excellence « carrières publiques ». Il reste que des passerelles sont possibles pour intégrer la licence 3 *Administration publique* après les deux premières années de licence.

De façon plus générale, on peut regretter que le dossier ne rende compte que de façon très opaque de la structure de la formation.

Les dispositifs d'aide à la réussite n'apparaissent pas dans le dossier. Cette lacune est particulièrement regrettable compte tenu de la spécificité de la licence *Administration publique* qui consiste à accueillir des étudiants venant d'horizons variés. En effet, la licence accueille des étudiants qui ont validé leurs deux premières années de licence, voire trois années de licence, mais également des étudiants titulaires d'un BTS ou d'un DUT, ainsi que des personnes en reprise d'études ou qui cherchent à se réorienter professionnellement. L'hétérogénéité du public invite à s'interroger sur la nécessité de mettre en place des dispositifs spécifiques d'aide à la réussite.

En revanche, il est appréciable que les étudiants en formation continue ou en formation permanente aient la possibilité de faire la L3 en deux ans.

En termes d'insertion professionnelle et poursuite d'études, l'objectif principal de la licence administration publique est de préparer les étudiants aux concours de catégorie A : concours d'entrée aux instituts régionaux d'administration, concours d'inspecteur élève des impôts, concours d'inspecteur élève du trésor, concours d'inspecteur élève des PTT. Les matières enseignées correspondent à cet objectif. Dans le cadre de la poursuite d'études, la LAP prépare essentiellement au master *Administration et management international des territoires* qui relève de la faculté d'Administration et échanges internationaux.

L'insertion professionnelle est préparée de façon classique. L'étudiant a par exemple l'obligation de suivre des enseignements d'anglais. Suivant la spécialité choisie, il peut opter pour une seconde langue : allemand, espagnol, italien, portugais. Sur ce point, le dossier n'est pas clair puisqu'il indique tantôt que le mandarin peut être choisi, tantôt il ne mentionne pas le mandarin. L'étudiant a également l'obligation de suivre un stage. A nouveau, le dossier n'est pas cohérent puisque suivant les documents consultés il est indiqué que le stage obligatoire a une durée comprise soit entre deux et trois mois, soit entre deux et quatre mois. De façon facultative, les étudiants peuvent aussi s'inscrire en C2i et préparer des certificats en langue. Toutefois, il apparaît que ces facultés sont très peu utilisées par les étudiants.

Le pilotage de la mention est assuré principalement par un binôme composé du responsable de la formation et de son directeur des études, en lien étroit avec l'équipe pédagogique, assez étoffée. Cependant, le nombre d'heures assurées par des professionnels extérieurs semble trop faible eu égard à la vocation professionnalisante du diplôme. Le dossier manque de clarté : la structure même de la licence n'est pas clairement expliquée, les liens avec les deux premières années de licence sont très confus et, enfin, le dossier contient des contradictions (stage, langue).

● Points forts :

- Le partenariat signé avec l'Institut régional d'administration de Metz.
- Le fait que la licence permette à la fois de délivrer un diplôme et de préparer aux concours de la fonction publique.
- Le fait que la licence *Administration publique* soit accessible à un public varié.

● Points faibles :

- Manque de clarté du dossier, en particulier concernant le positionnement de la licence dans l'offre de formation.
- Manque de dispositifs d'aide à la réussite.
- Trop peu d'heures d'enseignements assurées par des professionnels eu égard à la finalité de la licence.

- Recommandations pour l'établissement :

La licence *Administration publique* présente plusieurs particularités : elle concerne la 3^{ème} année de licence, elle est délivrée par un IPAG, elle accueille des étudiants d'origine variée, elle repose sur des licences 1 et 2 de la faculté Administration et échanges internationaux. Ces particularités ne sont pas suffisamment expliquées, en particulier concernant le positionnement de la licence dans l'offre de formation. Une présentation plus claire s'impose afin d'assurer plus de lisibilité à l'égard des étudiants, notamment ceux qui voudraient s'orienter vers la licence *Administration publique* dès la première année de licence, dont le dossier montre que les chiffres sont plutôt faibles.

Compte tenu de l'hétérogénéité du public de la licence *Administration publique*, il serait opportun de s'interroger sur la nécessité de mettre en place des dispositifs d'aide à la réussite. En effet, à la lecture du dossier, il semble qu'il n'en existe pas.



Observations de l'établissement

PRÉSIDENCE

LH/GV/ n°56

Dossier suivi par :
Nathalie PERICHON

DEVE

Téléphone :
01 45 17 11-62

Courriel :
nathalie.perichon@u-pec.fr

Le Président de l'Université Paris-Est Créteil

A

Monsieur le Président de l'AERES

A l'attention de M. Jean-Marc GEIB
Directeur de la section des formations et des
diplômes
20, Rue Vivienne
75002 Paris

Créteil, le 10 septembre 2014

OBJET : Evaluation des mentions de Licence.

Monsieur le Président,

Je tiens à remercier l'AERES pour le travail de qualité qui a été effectué. Notre établissement ne souhaite pas fournir d'observations pour les mentions de Licence ci-dessous :

Domaine : Arts, Lettres, Langues

Mention :

- Langues étrangères appliquées

Domaine : Sciences Humaines et Sociales

Mentions :

- Education et motricité
- Education, Travail et Formation
- Entraînement sportif
- Histoire
- Management du sport

Domaine : Sciences, Technologies, Santé

Mention :

- Informatique

Domaine : Droit, Economie, Gestion

Mentions :

- Administration publique
- Administration et échanges internationaux
- Droit
- Economie-Gestion

X
X X

X
X X

Je tiens encore à remercier l'AERES pour le travail entrepris qui nous ouvre des pistes d'évolution au service de l'amélioration permanente de la qualité de nos formations.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de ma considération distinguée.



Luc HITTINGER

